

## DELIBERATION CFVU 142-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 28 novembre 2018.**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 22 octobre 2018**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 12 décembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la Commission de la formation et de la Vie étudiante du 22 octobre 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 12 décembre 2018

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire  
de l'Université d'Angers*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 20 décembre 2018**

# Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie universitaire

22 octobre 2018

Approuvé par la Commission de la formation et de la vie universitaire du mercredi 12 décembre 2018.

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 22 octobre 2018 à 14h35 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
ANTUNES Cécilia (Suppléante : TRÉMOUREUX Clémence)	Absente
BARBE Valérie	Présente
BARBEAU Estelle (Suppléant : DOUESNEAU Guéwen)	Présente
BIORET Pierre (Suppléante : HAMEL Justine)	Excusé, donne procuration à Estelle BARBEAU
BLAKE Laura (Suppléant : JOUIN Arthur)	Présente
BOUCHERON Sonia	Excusée, donne procuration à Françoise INGREMEAU
BOURHIS Louis-Charles (Suppléante : JOUANNEAU Sarah)	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
CHAUVIN Paul (Suppléant : PAPIN Clément)	Excusé, donne procuration à Antoine LE TERTRE
DURAND Rémy (Suppléante : RAUD—LEGER Léna)	Présent
EMOND Hervé	Excusé
FAUCONNIER Valentin (Suppléante : COUVÉ Marine)	Présente
FLEURANT Cyril	Excusé, donne procuration à Éric PIERRE
FOUCHET Florian	Excusé, donne procuration à Sabine MALLET
GAY-BOISSON Catherine	Excusée
GERAULT Laurent (suppléant : BRANCOUR Roch)	Excusé
HARZALLAH Mély (Suppléant : BOUT Victor)	Présente
INGREMEAU Françoise	Présente
LACROIX Florence (Suppléante : CHAUVIGNE Céline)	Présente
LAHEURTE Cyrille	Excusé, donne procuration à Philippe LERICHE
LAMBERT Axel (Suppléant : HAINSELIN Lucas)	Présent
LANDES Claudine	Excusée, donne procuration à Sabine MALLET
LE TERTRE Antoine (Suppléant : Couturier Éric)	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Absent
LIBOUBAN Hélène	Présente
MATHIEU Elisabeth	Présente
MERCIER Félix (Suppléant : WAGNER Rémi)	Présent
MOISY Laurence	Présente
NGUYEN PHUONH Linh (Suppléante : GAUDIN Mathilde)	Excusée, donne procuration à Laura BLAKE
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	Absente

PENGAM Soizic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	Présente
PIERRE Éric	Présent
RULENCE David	Présent
SEILLER Nell (Suppléante : GUICHETEAU Marie-Laure)	Excusée, donne procuration à Félix MERCIER
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Absent



◆ **Membres présents invités :**

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Florence EVEN, Directrice Générale Adjointe</li><li>◆ Catherine BERNARD, Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques</li><li>◆ Nathalie DEBSKI, Vice-présidente déléguée à l'Innovation pédagogique</li></ul>	<p>Christine MENARD, directrice du SUIO-IP Christophe DANIEL, doyen de la Faculté de Droit, Economie, Gestion Olivier BONNEFOY, responsable de la cellule institutionnelle Julie BESSON, référente Handi 3A Laure KERLEO, cheffe de projet DARE Isabelle LEROUX, enseignante-chercheure, co-responsable du développement du Master mention GTLD</p>
---	---

◆ **Secrétariat :**

Cellule institutionnelle



## Ordre du Jour

1.	Informations .....	1
1.1	Procédures de saisine du rectorat pour l'admission en master 1 .....	1
1.2	Université Bretagne Loire (UBL) .....	1
2.	Approbation des procès-verbaux .....	2
2.1	Procès-verbal du 03 juillet 2017.....	2
2.2	Procès-verbal du 24 septembre 2018 .....	2
3.	Affaires générales et statutaires .....	2
3.1	Election du Vice-président étudiants (VPE) .....	2
3.2	Election de deux représentant.e.s des usagers au conseil des sports du SUAPS .....	4
3.3	Bilan sur la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (SDU).....	4
4.	Enseignement et conventions.....	5
4.1	Appel à projets Innovation pédagogique .....	5
4.1.1	Projets retenus et subventions allouées .....	5
4.1.2	Modalités d'organisation de la 2 <sup>ème</sup> vague .....	5
4.2	Création du Master mention « Gestion des territoires et du développement local » - Facultés de Droit, Economie, Gestion et des Lettres, Langues et Sciences Humaines .....	5
4.3	Convention .....	6
4.4	Certificat d'Université « Approche Neurolinguistique » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.....	6
4.5	Modification de M.C.C. ....	6
4.6	Bilan sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap .....	6
4.7	Bilan sur le dispositif DARE.....	6



A l'ouverture de la séance du 22 octobre 2018 à 14h35, 32 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 23 membres présents, 9 procurations). Neuf membres invités sont présents.

## 1. Informations

### 1.1 Procédures de saisine du rectorat pour l'admission en master 1

Mme MALLET explique qu'une sélection s'effectue à l'entrée en Master 1. Les étudiants qui ont reçu deux réponses négatives peuvent, s'ils le souhaitent, saisir le recteur d'académie.

Mme MALLET rappelle que la loi de décembre 2016 sur le droit à la poursuite d'études stipule que dans les trois ans qui suivent l'année d'obtention de la licence, chaque étudiant doit avoir trois propositions d'admission en master 1.

Mme MALLET indique que, dans ce cadre, des étudiants ont été admis dans les parcours de Master 1 qui n'avaient pas atteint leur capacité d'accueil. Un travail est réalisé, avec les équipes pédagogiques, pour intégrer au mieux ces étudiants au sein des formations concernées, après la rentrée.

Mme MALLET poursuit en expliquant que jusqu'alors elle avait refusé d'imposer aux équipes pédagogiques d'accueillir ces étudiants. Or, récemment le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a demandé, via le rectorat, aux universités de faire au moins une proposition d'admission en master 1 pour les 37 étudiants ayant obtenu une licence à l'Université d'Angers mais sans affectation en master 1. Pour certains d'entre eux, le niveau académique est très éloigné de leur projet professionnel ce qui ajoute une difficulté.

M. MERCIER rappelle que, selon lui, lors du vote des capacités d'accueil pour la rentrée 2018, la position adoptée était qu'elles soient ajustées en fonction du nombre de candidatures, de sorte à éviter que des étudiants soient admis après la procédure de saisine du recteur d'académie. Il indique également que si la loi devait évoluer, notamment concernant le calendrier de saisine, elle ne devra pas remettre en cause le droit à la poursuite d'études.

M. ROBLÉDO répond qu'au moment de la préparation des capacités d'accueil pour la rentrée 2018, nous avons procédé de manière globale en s'appuyant sur le nombre global d'étudiants en licence 3 et celui du nombre de places en master 1.

M. ROBLÉDO rappelle que les quelques baisses de capacités d'accueil ont eu lieu dans des filières pour lesquelles le nombre de candidatures était bien plus faible que le nombre de places disponibles. Il s'agissait d'ajustements.

M. ROBLÉDO ajoute que pour la filière Psychologie, par exemple, le nombre de places est conditionné par la capacité que nous aurons à offrir des propositions de stages aux étudiants. Il faut tenir compte de la réalité du terrain.

Mme MALLET évoque les difficultés rencontrées par les universités si les étudiants ne se désinscrivent pas de la plateforme quand ils ont accepté une proposition d'affectation ici ou ailleurs.

Mme BARBE indique avoir reçu une candidature post-saisine du recteur concernant une étudiante qui avait postulé dans une autre université en mai, cette étudiante a été refusée et va intégrer le parcours dont Mme BARBE a la charge sans avoir candidaté à l'Université d'Angers au préalable. Ce processus la met mal à l'aise vis-à-vis des autres étudiants qui ont, quant à eux, eu un entretien d'admission en juin.

Mme MALLET répond qu'il est important de faire remonter ces informations au MESRI via les conférences de doyens.

### 1.2 Université Bretagne Loire (UBL)

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Mme BLAKE demande si l'évolution de l'UBL pourrait avoir un impact sur l'autonomie dans le rapprochement en cours entre l'Université d'Angers et Le Mans Université.

M. ROBLÉDO répond par la négative. L'UBL ne donnera pas d'injonctions particulières à propos de la collaboration. En revanche l'UBL mettra à disposition des moyens pour construire des politiques de site, cela apparait dans le budget 2019.

## **2. Approbation des procès-verbaux**

### 2.1 Procès-verbal du 03 juillet 2017

Le procès-verbal du 03 juillet 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 13 abstentions.

M. MERCIER explique que dans la mesure où les représentant.e.s des usagers n'étaient pas encore membres à cette date, ils préfèrent s'abstenir.

### 2.2 Procès-verbal du 24 septembre 2018

Le procès-verbal du 24 septembre 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

## **3. Affaires générales et statutaires**

### 3.1 Election du Vice-président étudiants (VPE)

Mme MALLET explique avoir reçu deux candidatures ; celle de M. Pierre BIORET et celle de M. Axel LAMBERT.

Mme MALLET ajoute que M. BIORET, militaire réserviste, est actuellement en mission et par conséquent ne pouvait pas être présent. M. BIORET a demandé s'il était possible d'enregistrer sa présentation.

Mme MALLET indique avoir accepté cette demande dans la mesure où la vidéo de présentation était réalisée en une seule prise par la Direction de la communication. Mme MALLET ajoute que M. BIORET a désigné Mme BARBEAU pour répondre aux questions des membres à sa place.

Mme MALLET précise avoir proposé à M. LAMBERT d'enregistrer une vidéo de présentation selon les mêmes modalités que celles mises en place pour M. BIORET. M. LAMBERT a néanmoins préféré se présenter en direct lors de la CFVU.

Mme MALLET explique que les modalités choisies ont été portées à la connaissance des deux candidats qui ne se sont pas opposés à procéder de la sorte.

M. MERCIER demande des précisions quant à la durée du mandat du Vice-président étudiants qui sera élu.

M. ROBLÉDO répond que le mandat court jusqu'en janvier 2020. Cette nouvelle élection est réalisée suite à la démission du VPE élu en février dernier, pour la durée du mandat à courir.

A la suite d'un tirage au sort en séance, il est convenu que les présentations commenceront par celle de M. BIORET.

M. ROBLÉDO lance donc la vidéo de présentation de M. BIORET.

M. BIORET remercie l'Université d'Angers de lui avoir permis de faire sa présentation sous format vidéo, compte tenu de ses obligations de réserviste dans l'armée de terre.

M. BIORET explique avoir suivi un cursus scientifique au lycée puis en classe préparatoire pendant un an, avant de s'orienter vers les lettres et sciences du langage à l'Université d'Angers.

M. BIORET indique être membre de la CFVU, du conseil de la faculté des lettres, langues et sciences humaines et être depuis la rentrée 2018, co-président du Bureau Des Etudiants (BDE) de lettres. Ces engagements lui ont permis de diversifier son parcours et ses expériences mais aussi d'aborder différemment le monde étudiant. Il ajoute avoir fait du théâtre pendant plusieurs années et ainsi considérer que la culture est un élément essentiel à la réussite personnelle de chacun.

M. BIORET présente sa candidature au poste de VPE dans l'optique de participer à la construction de l'enseignement supérieur angevin et d'être un lien entre les étudiants et l'institution universitaire ainsi qu'entre l'Université d'Angers et l'extérieur.

M. BIORET détaille ensuite les différents axes de son programme en vue de son élection en tant que VPE. Tout d'abord, il indique envisager la Vice-présidence étudiante comme un rôle de représentant des étudiants et de leurs intérêts mais aussi de l'Université d'Angers devant les étudiants. Dans ce sens, selon lui, un VPE doit comprendre les étudiants et leurs besoins.

M. BIORET estime que l'intégration de tous les étudiants dans la vie de l'université est primordiale, c'est pourquoi il souhaiterait renforcer les liens entre les sites délocalisés et le reste de l'Université d'Angers.

Dans ce sens, il préconise d'ouvrir une antenne du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) et du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) sur les sites délocalisés.

M. BIORET souhaite également impliquer les étudiants dans un pôle de la communication de l'Université d'Angers. Il préconise ensuite de mettre en place un partenariat au niveau des transports urbains de sorte à ce qu'un titre de transport « étudiant » entre en vigueur.

M. ROBLÉDO propose à M. LAMBERT de se présenter avant que les membres posent des questions aux candidats.

M. LAMBERT explique que sa candidature au poste de VPE est l'aboutissement de son parcours étudiant puisqu'il a, selon lui, toujours été engagé au sein de l'Université d'Angers. Tout d'abord, il fut membre du bureau des étudiants de la Faculté de Droit de Laval (un des sites de Le Mans Université). Puis, il a participé à la création d'un inter-BDE à Laval, afin d'avoir un impact plus généralisé sur les étudiants. Enfin, M. LAMBERT a été élu à la CFVU en janvier dernier et dit avoir déjà beaucoup appris en ce début de mandat.

M. LAMBERT détaille ensuite les différentes thématiques de son programme en vue de son élection en tant que VPE. Selon lui, le VPE a un rôle de représentation auprès de la gouvernance de l'université, pour améliorer ensemble la vie et les enseignements au sein de l'université. M. LAMBERT sera donc attaché à poursuivre les évolutions pédagogiques entreprises dans le projet Thélème. Il est favorable à ce projet et souhaite garder un regard « étudiant » sur sa mise en place.

M. LAMBERT propose, pour les enseignements de français, de généraliser l'accès aux licences Voltaire, sur demande de l'étudiant. Il indique qu'il pourrait également être mis en place un tutorat avec des étudiants, sur la base du volontariat. Concernant l'enseignement des langues étrangères, M. LAMBERT préconise d'engager une réflexion de plus grande envergure en poursuivant les travaux initiés. Un meilleur niveau en langues vivantes des étudiants participe, selon lui, au rayonnement de l'université à l'international.

Le deuxième axe du programme de M. LAMBERT est de renforcer la démocratie étudiante. Il indique que la communication a notamment été renforcée sur ce sujet, les élus étudiants doivent travailler à l'implication de leurs pairs lors des élections des usagers.

M. LAMBERT s'engage à tenir une permanence par mois sur les différents campus (y compris délocalisés) pour être en contact avec le plus d'étudiants de l'Université d'Angers possible. Ensuite, il souhaite relancer le dialogue avec tous les étudiants et associations étudiantes. M. LAMBERT propose, pour faire cela, de mettre en place une réunion avec les associations étudiantes et les élus étudiants. Ainsi, une meilleure compréhension du fonctionnement interne de l'Université d'Angers devrait être observée et cela devrait dynamiser les prochaines élections.

M. LAMBERT souhaite, pour finir, engager un travail sur l'écologie à l'Université d'Angers. Pour ce faire, il souhaite engager tous les acteurs de l'université, de l'étudiant jusqu'à la gouvernance. Il propose de mettre en place un projet de concours qui récompenserait la meilleure initiative écologique étudiante, que ce soit sur le plan social, environnemental ou économique.

M. LAMBERT souhaite être près de tous les étudiants pour une université avant-gardiste et ouverte sur le monde. Il s'engage également à s'inscrire dans la continuité du travail initié par M. CEDILLE.

Mme BLAKE demande à M. BIORET ce qu'il entend dans sa profession de foi par « Chaque année, le FSDIE de l'Université d'Angers n'est pas utilisé dans son intégralité. Il est donc envisageable d'en destiner une partie aux étudiants les plus précaires et ne rentrant pas toujours dans les critères d'attribution des ASAP et des ASAA ».

Mme BARBEAU (porte-parole de M. BIORET) répond que n'étant pas M. BIORET, elle n'est pas certaine de pouvoir retranscrire avec exactitude ses pensées. L'idée citée ci-dessus, est d'utiliser les fonds du FSDIE qui, selon M. BIORET, ne sont pas utilisés pour créer un fond social à destination des étudiants ne rentrant pas dans les critères d'attribution des autres fonds d'aide sociale.

M. ROBLÉDO précise que quand il est fait mention que le FSDIE n'est pas utilisé dans son intégralité cela signifie qu'il n'est pas consommé au cours de l'année pour laquelle il est prévu. La somme non-utilisée l'année N est reportée sur l'année N+1.

M. BOURHIS demande à M. LAMBERT ce qu'il prévoit en termes de professionnalisation des formations et d'insertion des étudiants diplômés.

M. LAMBERT répond que selon lui, bon nombre de forums sur ce sujet existent et qu'il est de la responsabilité de chaque composante de prévoir des stages dans leurs maquettes de formations.

Mme MATHIEU demande aux candidats quelle est la plus-value de chacun, compte-tenu du syndicat auquel il appartient, en terme d'image de l'Université d'Angers avec les partenaires extérieurs.

Mme BARBEAU répond que la Vice-présidence étudiante, selon les statuts, ne prend pas en compte l'association d'origine du candidat élu. Le VPE doit représenter tous les étudiants.

M. LAMBERT répond, quant à lui, que le poste de VPE est non-clivant politiquement. Il s'engage à représenter l'Université d'Angers et tous ses étudiants.

M. BOURHIS demande ce que M. BIORET prévoit pour améliorer le niveau de français des étudiants.

Mme BARBEAU répond que la question de la langue française à l'université est prépondérante et qu'un travail sur l'expression écrite et orale devrait se généraliser au-delà de la première année de licence.

M. ROBLÉDO demande aux candidats comment ils envisagent la relation entre le VPE et les autres membres de l'équipe de gouvernance de l'Université d'Angers.

M. LAMBERT répond que pour lui, il s'agit d'une collaboration et que s'il était élu VPE, il souhaiterait s'intégrer et devenir un membre à part entière de l'équipe de gouvernance. Il veut s'inscrire dans un dialogue constructif et collaboratif au profit de l'Université d'Angers.

M. BOURHIS demande à M. LAMBERT ce qu'il prévoit pour développer la pratique sportive en dehors du campus de Belle-Beille.

M. LAMBERT répond qu'il souhaite, le cas échéant, mener une réflexion sur ce sujet avec l'Université d'Angers et l'agglomération.

Il est procédé au vote.

A l'issue du scrutin les résultats sont les suivants :

- Axel LAMBERT : 19 voix
- Pierre BIORET : 11 voix

Axel LAMBERT, ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres de la Commission au premier tour, est élu Vice-président étudiants.

### 3.2 Election de deux représentant.e.s des usagers au conseil des sports du SUAPS

Les étudiants suivants sont élus à l'unanimité :

<b>Conseil des Sports du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)</b>		
2 étudiant.e.s de l'UA inscrit.es au SUAPS	Nicolas GILLARD Estelle MAREAU	32 voix pour 32 voix pour

### 3.3 Bilan sur la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (SDU)

M. BONNEFOY présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. BONNEFOY rappelle que la procédure liée à la SDU comporte trois étapes : la saisine, la commission d'instruction et la formation de jugement.

M. BONNEFOY explique que la SDU n'est pas complète puisqu'il manque deux représentantes suppléantes des usagers (la parité devant être assurée).

M. ROBLÉDO indique que l'élection est à l'ordre du jour du prochain conseil académique plénier et appelle les étudiantes à se mobiliser.

M. BONNEFOY poursuit en expliquant les conséquences liées au fait que la SDU ne soit pas complète : plusieurs formations de jugement ont dû être annulées faute de quorum. De ce fait, les délais de jugement s'allongent et dépassent parfois les six mois post-saisine. Ce dépassement des délais se traduit par le transfert des dossiers au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), ce qui est dramatique pour les étudiants puisque le délai de jugement du CNESER est d'environ deux ans.

M. BONNEFOY précise qu'un calendrier fixant des dates un semestre à l'avance pour les commissions d'instruction et les formations de jugement va être mis en place, pour permettre aux membres de s'organiser à l'avance et ainsi réunir le quorum plus facilement.

M. BOURHIS demande si un étudiant en attente de jugement à l'Université d'Angers peut changer d'université ou non.

M. BONNEFOY répond qu'un étudiant peut s'inscrire où il veut et dans le cursus qu'il souhaite. En revanche, en fonction de la sanction rendue par la SDU, son éventuelle inscription pourrait être annulée.

M. BONNEFOY et M. ROBLÉDO remercient les membres élus de la SDU pour leur implication dans le processus.

#### **4. Enseignement et conventions**

##### **4.1 Appel à projets Innovation pédagogique**

###### **4.1.1 Projets retenus et subventions allouées**

Mme MALLET explique que six projets ont été reçus puis classés lors du Bureau CFVU du 09 octobre 2018.

Mme DEBSKI présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe) et indique que les trois derniers projets n'ont pas été retenus par le Bureau puisqu'ils ne répondaient pas ou pas totalement au cahier des charges de cet appel à projets.

Mme BLAKE demande si le contenu du projet Chronosciences serait en anglais ou en français.

Mme DEBSKI répond que les cartes sont en français. En revanche, le projet prévoit qu'une doctorante puisse travailler sur l'internationalisation de celles-ci.

M. MERCIER demande si le cahier des charges de cet appel à projets stipule une variation dans les composantes recevant une subvention. En effet, il s'étonne que la faculté des sciences ait reçu une subvention l'an passé également.

Mme DEBSKI répond que le classement ne tient compte que des projets proposés et pas des composantes de rattachement des porteurs de projets.

Les projets soutenus et les subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets Innovation pédagogique sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 6 abstentions.

###### **4.1.2 Modalités d'organisation de la 2<sup>ème</sup> vague**

Mme MALLET explique que l'enveloppe allouée à l'Appel à projets Innovation pédagogique n'a pas été entièrement consommée lors de cette première vague. Elle propose donc aux membres des modalités d'organisation pour une 2<sup>ème</sup> vague (cf. diaporama de séance en annexe).

Les modalités d'organisation de la deuxième vague de l'appel à projets Innovation pédagogique sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

##### **4.2 Création du Master mention « Gestion des territoires et du développement local » - Facultés de Droit, Economie, Gestion et des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

Mme MALLET explique que cette formation était jusqu'alors un parcours de master. Les responsables de ce parcours ont souhaité en faire une mention spécifique.

Mme MALLET précise que toute création de mention doit être portée à la connaissance de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), ce qui sera fait si la CFVU et le Conseil d'administration se prononcent favorablement sur cette création. In fine, ce seront les experts de la DGESIP qui entérineront, ou non, la création du Master mention « Gestion des territoires et du développement local ».

Mme LEROUX présente ce point et explique que le fait que cette formation soit devenue un parcours de Master en 2016 a induit un manque de visibilité et des dysfonctionnements internes.

De ce fait, les responsables de ce parcours souhaitent que cette spécialité redevienne une mention de Master et ainsi soit plus attractive pour les étudiants.

M. MERCIER demande si une continuité est prévue pour les étudiants entre l'ancienne architecture de la formation et la nouvelle.  
Mme LEROUX approuve.

La création du Master mention « Gestion des territoires et du développement local » est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

#### 4.3 Convention

Mme MALLET indique que ce point est reporté et explique que la convention relative au Diplôme National des Métiers d'Art et du Design est en cours de rédaction entre le rectorat, l'Université d'Angers et les lycées.

#### 4.4 Certificat d'Université « Approche Neurolinguistique » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme MALLET indique que ce point est reporté puisqu'il a été décidé qu'à la place d'un certificat d'université, les étudiants recevront une attestation de suivi de formation.

#### 4.5 Modification de M.C.C.

La modification de M.C.C. relative au Titre de Conseiller en Gestion de Patrimoine est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

#### 4.6 Bilan sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Mme BESSON présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. MERCIER demande si le fait que, sur Parcoursup, les informations concernant l'accessibilité des établissements ne soient pas indiquées s'est ressenti dans le nombre d'étudiants en situation de handicap accueilli cette année. Il demande également pourquoi le poste proposé est un service civique et non un emploi durable.

Mme BESSON répond que les lycéens en situation de handicap et bénéficiant d'aménagements ont pu très rapidement être informés de l'existence du Relais Handicap de l'Université d'Angers. Pour cette rentrée, il n'y a pas eu de situation compliquée de dernière minute, tout avait été anticipé en juillet.

Mme BESSON précise que sur Parcoursup, il y avait la possibilité de signaler une situation particulière.

Mme BESSON ajoute que c'est son choix de recruter un jeune en service civique et qu'il n'a pas été influencé par la gouvernance de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO et Mme MALLET remercient Mme BESSON pour tout le travail réalisé depuis son arrivée, il y a un an.

#### 4.7 Bilan sur le dispositif DARE

Mme KERLÉO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. ROBLÉDO et Mme MALLET remercient Mme KERLÉO et tous les personnels travaillant dans le cadre du projet DARE pour leur implication et les résultats obtenus en termes de réussite des étudiants.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

**La Vice-présidente formation et vie étudiante,  
de l'Université d'Angers**

*Sabine MALLET*



**ANNEXES**

Annexe 1 : Diaporama de la séance du 22 octobre 2018

Annexe 2 : Profession de foi de M. BIORET

Annexe 3 : Profession de foi de M. LMBERT



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

22 octobre 2018

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Procès-verbaux
3. Affaires générales et statutaires
4. Enseignement et conventions

# 1. Informations

1.1 Procédures de saisine du Rectorat (admission M1)

1.2 U.B.L.

1.3 I.A.E.

# U.B.L.

- Rencontre MESRI du 19 septembre 2019 :
  - Présents : 7 présidents des U + président UBL, sous la direction d'AS Barthez
  - Principes proposés par les Universités membres de l'UBL :
    - L'UBL ne portera plus de politique de site mais accompagnera les politiques des sites
    - Reconfiguration des missions de l'UBL (à partir des conclusions du rapport de B. Dizambourg)
    - Accompagnement du ministère pour définir le meilleur véhicule juridique de cette évolution
  - Accord de principe du MESRI :
    - Sur le scénario proposé
    - Accompagnement jusqu'à l'été 2019 (UBL et sites qui en feront la demande)
    - Transition simultanée de l'UBL et des sites le 1<sup>er</sup> janvier 2020

# 2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 03 juillet 2017 – **vote**

2.2 Procès-verbal de la CFVU du 24 septembre 2018 – **vote**

# 3. Affaires générales et statutaires

3.1 Election du/de la Vice-président.e Etudiants

3.2 Election de deux représentant.e.s des usagers au conseil des sports du SUAPS

3.3 Bilan sur la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers  
- information

# 3.1 Election du/de la Vice-président.e Etudiants

## Statuts Université d'Angers

### Article 3.3 - Compétences des vice-présidents.es

La Commission de la formation et de la vie universitaire élit en son sein un/une vice-président.e étudiants chargé.e des questions de vie étudiante.

Son mandat est de deux ans. Il/Elle est élu.e à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative au tour suivant.

Il/Elle doit faire acte de candidature une semaine à l'avance

Le/La vice-président.e étudiants est assisté.e par un chargé.e de mission nommé.e par le/la président.e parmi les étudiants.es du Conseil d'administration sur proposition du/de la vice-président.e étudiants.

## 3.1 Election du/de la Vice-président.e Etudiants

### Sont candidats :

- ▶ Pierre BIORET, élu CFVU « UNEF, des élus.e.s de proximité pour une université de qualité » secteur Lettres, Sciences humaines et Sociales ;
- ▶ Axel LAMBERT, élu CFVU « Bouge ton campus » secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion.

# Conseil des sports (2 sièges)

## Rôle du SUAPS :

- mettre en œuvre la politique de l'université dans le domaine des activités physiques et sportives,
- enseigner, animer et organiser les Activités Physiques et Sportives (A.P.S.) au sein de l'université,
- informer les étudiant.e.s et le personnel de l'université des possibilités offertes par le SUAPS,
- apporter son concours au fonctionnement de l'association sportive de l'université,
- développer avec les composantes et les services de l'université l'éducation permanente et la documentation relative aux A.P.S., en liaison avec le Service Commun de la Documentation et des Archives (S.C.D.A.),
- prendre en charge les conditions d'insertion des athlètes de haut niveau ou de bon niveau régional dans l'Enseignement Supérieur.



# Conseil des sports (2 sièges)

## **Attributions du Conseil des sports du SUAPS :**

Le Conseil des sports du SUAPS règle, par ses délibérations, toute question concernant l'organisation et l'animation du service en statuant sur :

- le rapport d'activité du service,
- l'utilisation des installations sportives mises à disposition,
- les différentes mesures proposées pour
  - une meilleure information,
  - la répartition des différentes tâches d'animation et d'organisation,
  - l'élaboration de la politique sportive à l'université.

Le Conseil des sports du SUAPS examine le budget du service et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'université.

Sur proposition du/de la directeur.rice, le conseil des sports du SUAPS arrête :

- le calendrier des manifestations sportives universitaires pour lesquelles le service apporte son concours,
- les différents emplois du temps et les plannings d'utilisation des installations.

# Conseil des sports (2 sièges)

## **Composition du collège des usagers :**

4 étudiants.es inscrits.es au SUAPS de l'université élus.es par la CFVU

## **Élection :**

2 sièges à pourvoir

*Conditions* : être étudiant.e de l'UA et inscrit.e au SUAPS

Election au scrutin uninominal majoritaire à un tour à la majorité relative.

Lorsqu'aucune candidature n'est arrivée avant le début de séance, il est procédé à un appel à candidature.

## **Candidatent :**

- **Nicolas GILLARD**, doctorant en Sciences
- **Estelle MAREAU**, étudiante en licence 1 de Psychologie

# 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

## *Contexte - compétences*

*Présentation par M. BONNEFOY, Responsable de la Cellule Institutionnelle*

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est une émanation du CAC plénier.

Elle peut être saisie des faits suivants :

- a) D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours ;
- b) D'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université ;
- c) D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription ou d'un examen dans un établissement d'enseignement supérieur privé.

# 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

## *Composition*

- Collège 1 : **Professeurs des universités ou personnels assimilés** (2 sièges pourvus dont au moins un par un professeur des universités) ;
- Collège 2 : **Maitres de conférences ou personnels assimilés** (2 sièges pourvus) ;
- Collège 3 : **Représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement** (2 sièges pourvus) ;
- Collège 4 : **Usagers** (6 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants pourvus, *2 sièges de suppléants à pourvoir*).

> La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers n'est pas complète ce qui impacte le bon fonctionnement de celle-ci.

# 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

## *Contexte - sanctions*

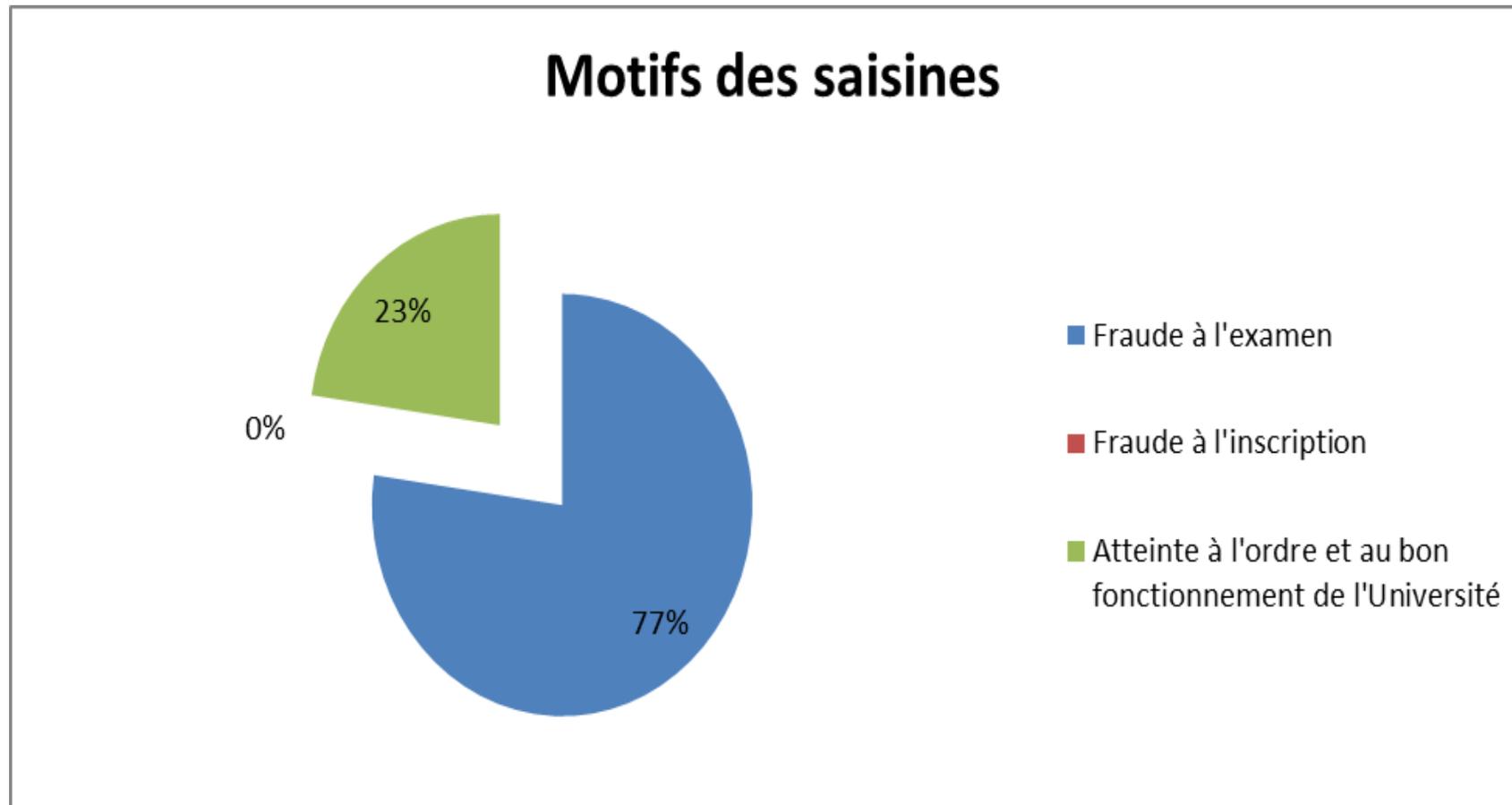
Les sanctions rendues sont les suivantes :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

# 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

## *Nombre de dossiers – motifs retenus*

*Répartition des motifs de saisine pour les 22 dossiers enregistrés sur l'année universitaire 2017/2018*

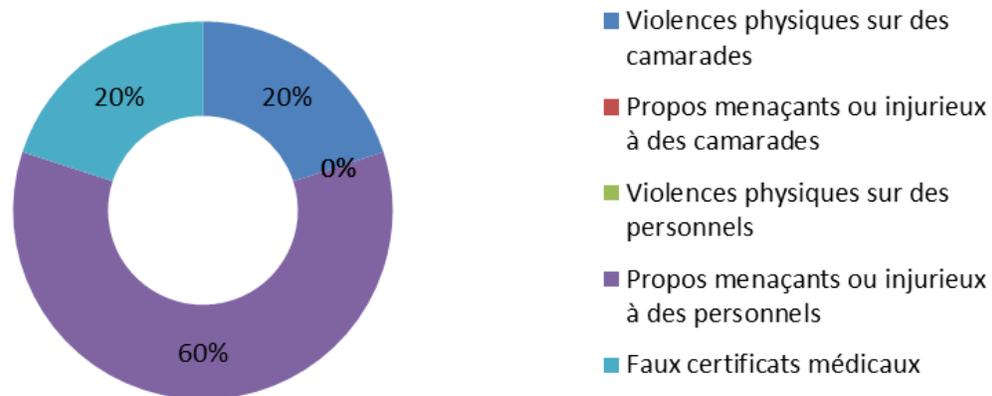


# 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

## *Nombre de dossiers - faits*

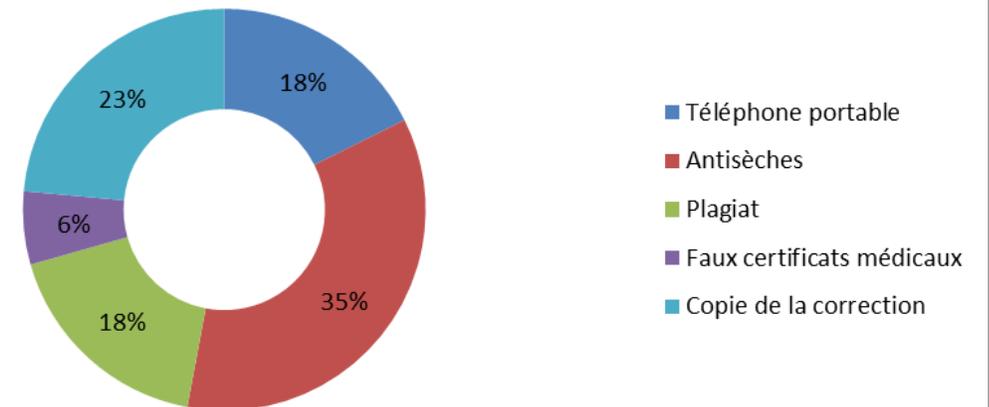
5 dossiers enregistrés pour **troubles à l'ordre et au bon fonctionnement de l'université** en 2017/2018 :

### Troubles à l'ordre et au bon fonctionnement de l'Université



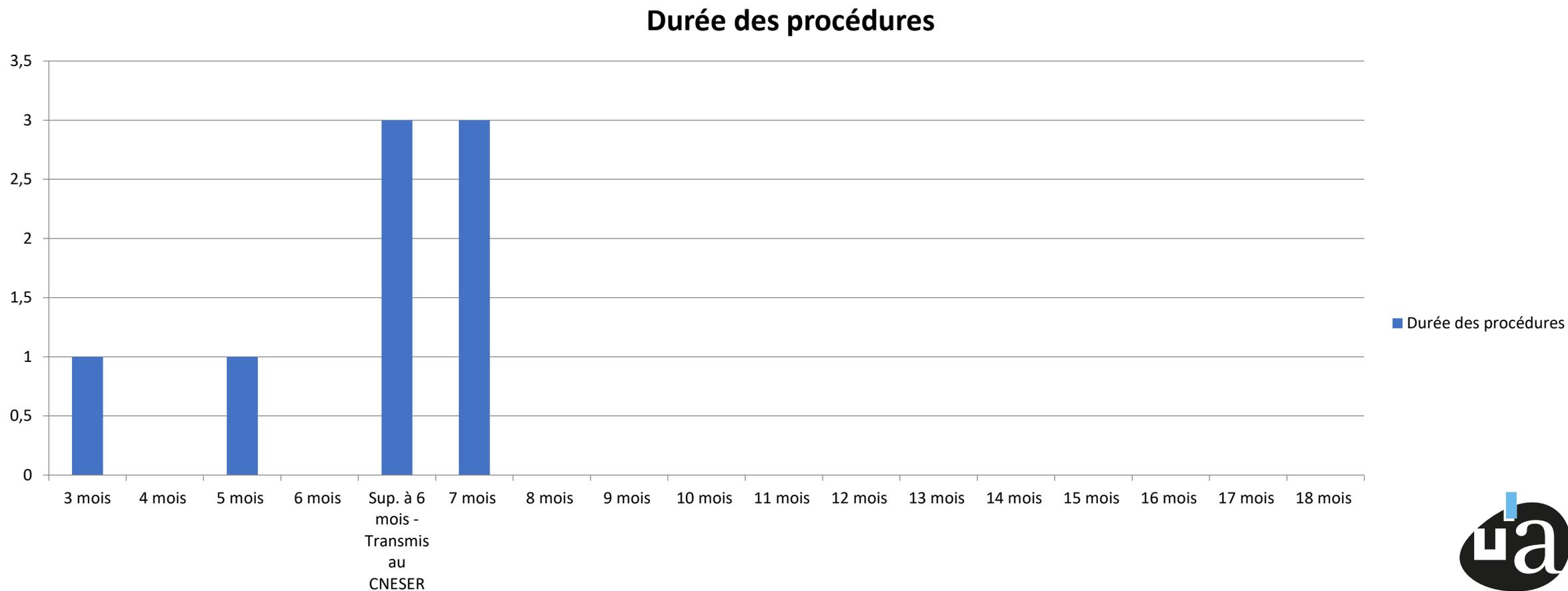
17 dossiers pour **fraudes aux examens** enregistrés en 2017/2018 :

### Fraudes aux examens



# 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

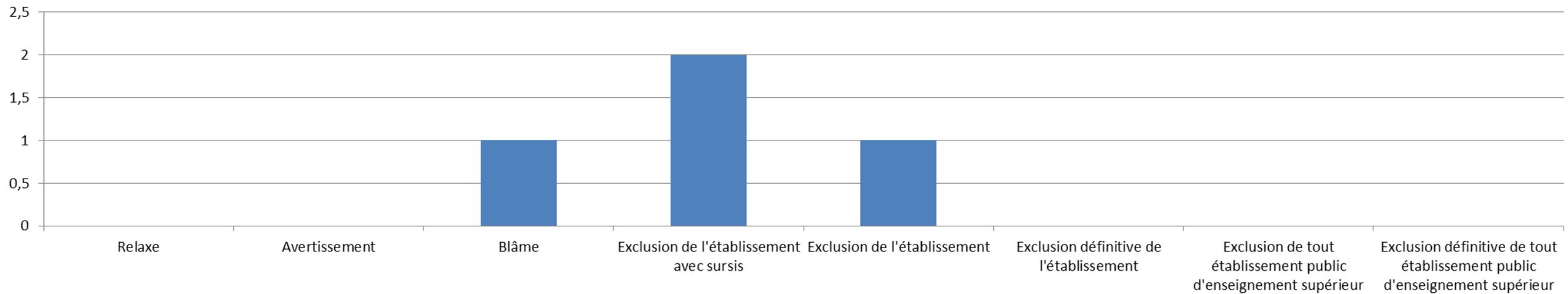
## *Durée des procédures*



# 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

## *Sanctions prononcées*

Répartition des différents types de sanctions



## 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

### *Etat actuel des dossiers*

- 13 dossiers en attente d'un jugement
- 1 dossier en attente d'instruction

## 3.3 Bilan de la section disciplinaire des usagers

### *Difficultés à réunir le quorum*

Ces délais de jugement et l'obligation de transmettre au CNESER trois dossiers proviennent de difficultés rencontrées dans la fixation des dates des formations de jugement.

Trois formations de jugement n'ont ainsi pu se tenir : 10 juillet 2018, 20 septembre 2018 et 26 septembre 2018. Certains membres de la section disciplinaire ne répondent pas aux différentes relances pour connaître leurs disponibilités. Cette situation est très préjudiciable pour les étudiants poursuivis mais également pour l'établissement.

Pour pallier ces difficultés, nous allons fixer un calendrier compris entre janvier et juillet afin de garantir la tenue des formations de jugement.

# 4. Enseignement et conventions

4.1 Appel à projets Innovation Pédagogique - **vote**

4.2 Création du Master mention "Gestion des territoires et du développement local" - Facultés Droit, Economie, Gestion et Lettres, Langues et Sciences Humaines - **vote**

4.3 Certificat d'Université "Approche Neurolinguistique" - Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines - **vote**

4.4 Convention - **vote**

4.4 Modifications de MCC - **votes**

4.5 Bilan sur l'accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap - information

4.6 Bilan sur le dispositif DARE - information

# 4.1 Appel à projets Innovation pédagogique

- *Présentation par Mme DEBSKI, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique*
- 3 projets retenus par le Bureau de la CFVU du 09 octobre 2018 :

Projet	Porteurs de projets	de Subvention proposée
<b>BienvenUA</b>	Mme TRAVIER et M. LERICHE	18 240€
<b>Capsules Lab'UA</b>	SUIO-IP	14 734 €
<b>Chronosciences</b>	M. CAUCHY	14 734 €
<b>GUN-DON UA</b>	DEG-LLSH- Sciences-DUC	Demande de précision budget
<b>Parcours e-santé</b>	M. Henni	Hors AAP
<b>Festival des langues</b>	M. Federspiel	DRI

**POUR VOTE**

# 4.1 Appel à projets Innovation pédagogique

- 1<sup>ère</sup> vague : 47 708 € attribués sur l'enveloppe de 100 000 €
- Reste : 52 292 €
  
- Proposition 2<sup>ème</sup> vague - **Calendrier** :
  - Dépôt des dossiers: lundi 07 janvier 2019
  - Etude des dossiers : Bureau CFVU du 14 janvier 2019
  - Décision à la CFVU du 28 janvier 2019

**POUR VOTE**

## 4.2 Création du Master mention "Gestion des territoires et du Développement local"

- Formation proposée par les Facultés de Droit, Economie, Gestion et des Lettres, Langues et Sciences humaines

- **POUR VOTE**

- *Lien vers document de synthèse*

# 4.3 Certificat d'Université "Approche Neurolinguistique"

POINT REPORTE

# 4.4 Convention

Diplôme National des Métiers de l'Art et du Design

POINT REPORTE

# 4.5 Modification de MCC

- Faculté de Droit, Economie, Gestion – **vote**
- > Titre Conseiller en gestion de patrimoine

## 4.6 Bilan sur l'accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap

- *Présentation par Madame BESSON, Référente handicap-Relais Handi 3A*

- POUR INFORMATION

# 4.6 Le relais handicap

- 1-Le relais handicap de l'UA, c'est quoi?
- 2-Bilan quantitatif et qualitatif
- 3-Point budget
- 4-Perspectives d'évolution

# Le relais handicap de l'UA

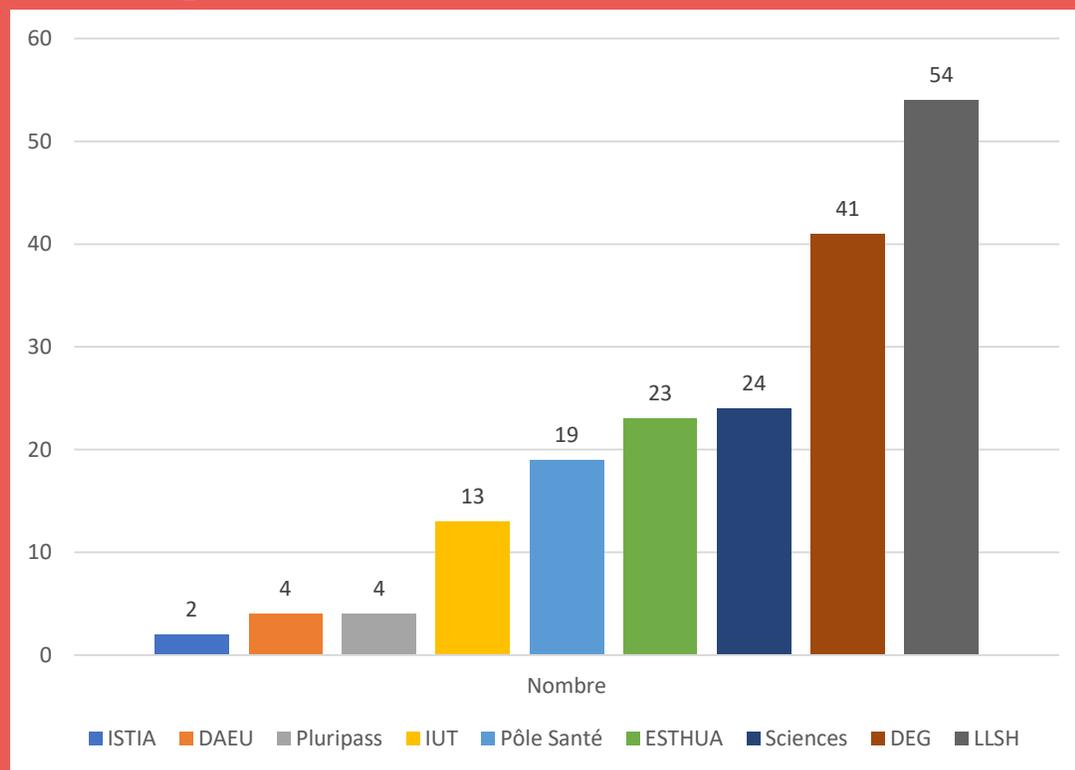
- Depuis le 23 octobre 2017 : 1 ETP d'assistante sociale
- Un service rattaché à la DEVE
- Mission d'accueil, d'écoute, de conseil pour les ESH, et le personnel de l'UA

# Un ESH c'est quoi, ou plutôt c'est qui?

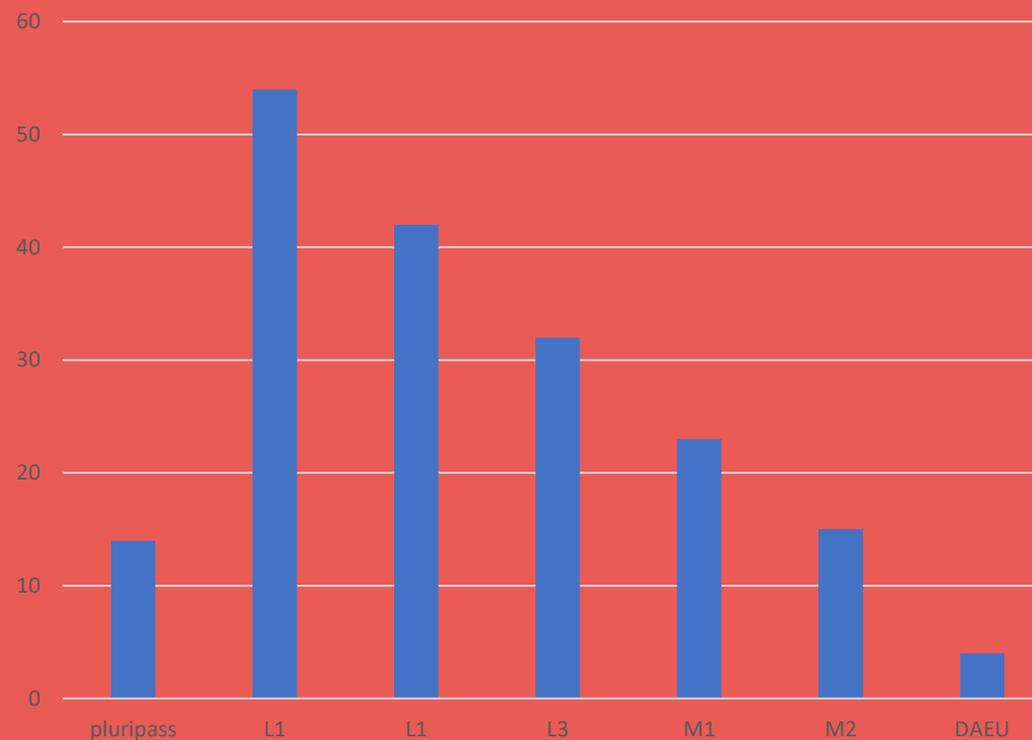
- Etudiant en Situation de Handicap
  - supérieur à six mois
  - en formation initiale
  - avec ou sans dossier dans une MDPH
  - toutes pathologies

# ESH aux 31 janvier 2017:

## Répartition ESH par composante



## Répartition ESH par niveau



# Les chiffres de la rentrée 2018

Depuis la rentrée ce sont 62 étudiants rencontrés physiquement à la passerelle ou à St Serge

C'est 81 entretiens réalisés avec des ESH

Une file active de 140 ESH au 17/10/2018

24 étudiants sous contrat

Mais encore quelques ESH sans binôme!

# Le quotidien du référent handicap

## En amont de l'arrivée à l'UA

- Rencontre des nouveaux via
  - Les portes ouvertes
  - Liens IDE et enseignants référents en lycée
  - Structures médico-sociales

**Objectif** : anticipation des besoins, connaissance mutuelle.

## A L'UA

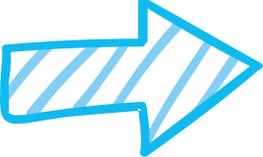
- Médiation et liens avec:
  - Les scolarités
  - Les enseignants
  - SUMPPS
  - Services communs et centraux (labUA, DCI, DPI, DDN, BU...)
  - Toutes structures et professionnels du handicap.

**Objectif** : mise en œuvre effective d'un plan de compensation.

# Contrats étudiants

Création et gestion des étudiants en contrat :  
**Le budget**

# Un Budget mixte: UA et MESR

- 2017/2018  30 contrats étudiants
- Au 17/10/2018  24 contrats étudiants

Les dépenses sont donc essentiellement de la masse salariale.

2017/2018	Dotation MESR: 42 000€
	Dotation UA : 5 369€

# Répartition budgétaire

## **Année civile 2017 :**

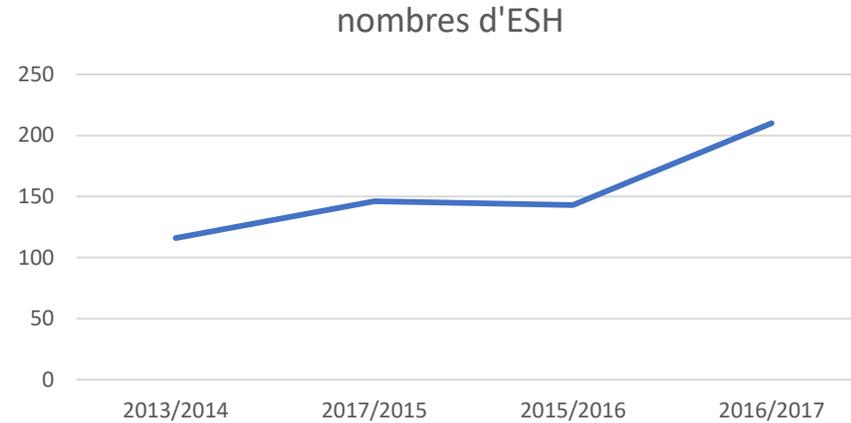
- Coût total réel : 32 246€
- Prise de note : 14 543 €
- Tutorat : 1 554 €
- Secrétariat : 6 844 €
- Aide à la transcription :  
1 221 €
- Autres aides humaines :  
8 084 €

## **Année civile 2018 (dont estimation) :**

- Coût total estimé : 47 258€
- Prise de note : 21 463 €
- Tutorat : 2 031 €
- Secrétariat : 9 772 €
- Aide à la transcription : 0 €
- Autres aides humaines :  
13 992 €

# Enjeux

- Un nombre croissant:



Dû à un système éducatif plus inclusif et aux nouvelles technologies.  
Quel accueil ? Accompagnement ? Mise en œuvre des aménagements d'examen ?

# Actions 2017/2018

- Un lien renforcé avec le CROUS : visite groupée des logements CROUS sur Belle Beille
- Une présentation du relais handicap aux IDE de Maine et Loire
- Un questionnaire Sphinx
- Réunion regroupant toutes les scolarités
- Intervention au CHSCT et à la commission égalité
- Participation au comité de pilotage du handicap
- Animation de l'équipe plurielle

# Projets à développer

- La réflexion autour de l'organisation des examens
- La construction d'une fiche de poste pour l'accueil d'une personne en service civique
- Une bourse exceptionnelle pour ESH



AGILITATEURS  
université  
angers

# BILAN

# DARE - 2017/2018

CFVU

22 octobre 2018

*Présentation Mme KERLEO, cheffe de projet DARE*

- 1 - Bilan chiffré des étudiant.e.s accompagné.e.s 2017/2018
- 2 - Mise en œuvre du dispositif 2017/2018
- 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de déploiement
  - 3.1 - axes prioritaires
  - 3.2 - contenu accompagnement et évaluation par les étudiant.e.s
- 4 - Réussite des étudiant.e.s accompagné.e.s 2016/2017 et 2017/2018

# 1 - Bilan du dispositif - 2017/2018

Bilan chiffré : étudiant.e.s accompagné.e.s

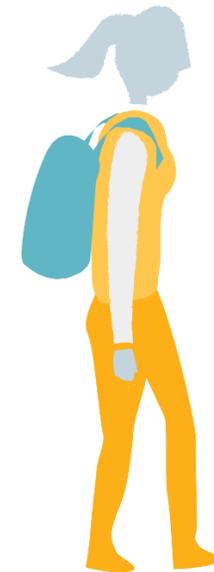
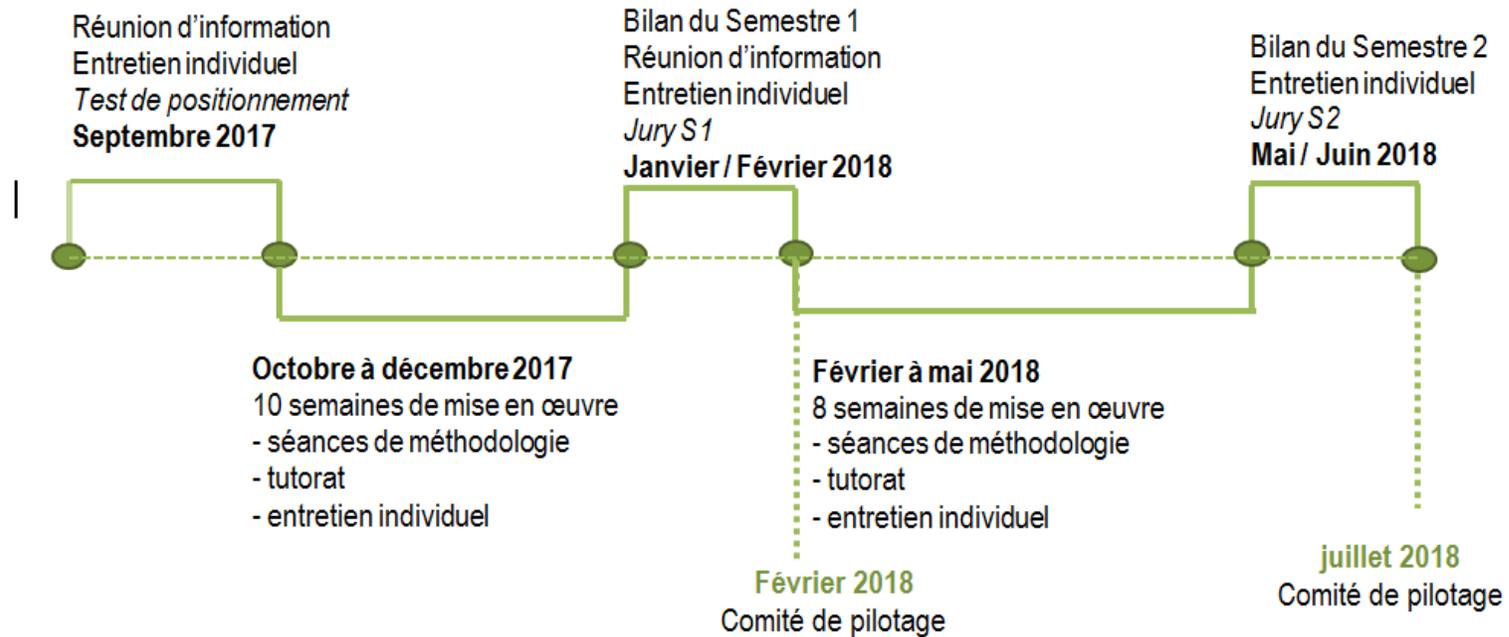
**Tableau 1 : Répartition des étudiant.e.s accompagné.e.s  
par composante et par cible - 2017/2018**

Composante	Eligibles	Dont bac pro	Dont bac techno	Etudiant.e.s Accomp.	Dont bac pro	Dont bac techno	Dont boursier.ère.s issu.e.s de bac général	% Accomp.
<b>DEG</b>	442	25	94	<b>112</b>	7	22	83	<b>25%</b>
<b>ESTHUA</b>	88	9	16	<b>60</b>	7	10	43	<b>68%</b>
<b>LLSH</b>	836	116	209	<b>158</b>	28	47	83	<b>19%</b>
<b>Sciences</b>	254	11	52	<b>56</b>	1	15	40	<b>22%</b>
<b>IUT</b>	281	5	198	<b>101</b>	0	90	11	<b>36%</b>
<b>Campus de Cholet</b>	175	29	58	<b>61</b>	11	27	23	<b>35%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 076</b>	195	627	<b>548</b>	54	211	283	<b>26%</b>



# 2 - Bilan du dispositif - 2017/2018

Mise en œuvre



**Mise en œuvre du DARE 2017-2018**

# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.1. Axes prioritaires

### **1 / Favoriser l'entrée des étudiant.e.s dans le dispositif et accroître le nombre de bénéficiaires.**

✓ 2016-2017 : 12,7% d'étudiant.e.s accompagné.e.s

✓ 2017-2018 : 26% d'étudiant.e.s accompagné.e.s

✓ Taux de poursuite entre S1 et S2 2016-2017 : 47%

✓ Taux de poursuite entre S1 et S2 2017-2018 : 50,5%

👉 *Action : intégrer le dispositif par des modalités différentes*

- Étudiant.e.s volontaires
- Etudiant.e.s convoqué.e.s à un entretien individuel obligatoire ou à une réunion d'information
- Étudiant.e.s ajourné.e.s au S1 qui ont une moyenne entre 8 ou 9 et 10
- Etudiant.e.s qui n'ont pas eu la moyenne dans les matières proposées en tutorat
- Etudiant.e.s orienté.e.s par le jury de S1



# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.1. Axes prioritaires

### **2/ Renforcer l'assiduité des étudiant.e.s aux séances de méthodologie, au tutorat et aux entretiens individuels.**

- ✓ 2016-2017 : manque d'assiduité des étudiant.e.s
- ✓ 2017-2018 : participation constante tout au long de l'année

🔑 *Actions* : - éviter les abandons au début du S2  
- renforcer le suivi individuel

Des retours positifs des étudiant.e.s concernant les entretiens permettant une individualisation de l'accompagnement.

Renouvellement d'un contrat pédagogique permettant de formaliser l'engagement pédagogique entre l'étudiant.e, l'assistant.e pédagogique, et la composante (directeur ou assesseur) :

- description du dispositif,
- définition des acteurs de l'accompagnement,
- engagements de chaque partie,
- information sur l'évaluation et les données personnelles.



# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.1. Axes prioritaires

### **2/ Renforcer l'assiduité des étudiant.e.s aux séances de méthodologie, au tutorat et aux entretiens individuels.**

Orientation des étudiant.e.s vers les services de l'UA :

- ✓ 2016/2017 : SUMPPS (33 étudiant.e.s) et SUIO-IP (50 étudiant.e.s)
- ✓ 2017/2018 : SUMPPS (21 étudiant.e.s) et SUIO-IP (64 dont 5 vers Rebond'Sup).



# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.1. Axes prioritaires

### 3/ Améliorer l'accompagnement des tuteur.rice.s dès la rentrée universitaire.

- ✓ 2016-2017 : réunions principalement au semestre 2 et transmission d'un livret d'accueil.

34 tuteur.rice.s – volume horaire : 900h

- ✓ 2017-2018 : ateliers d'échange de pratique, nouveaux supports Moodle (fiche tutorat, livret d'accueil) et organisation de réunions/bilans régulièrement.

44 tuteur.rice.s – volume horaire : 1 100h



# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.1. Axes prioritaires

### 4/ Adapter le nombre de créneaux aux besoins exprimés par les étudiant.e.s pour le tutorat et les séances de méthodologie.

- ✓ 2016-2017 : obligation de participer à toutes les séances de méthodologie et au tutorat.
- ✓ 2017-2018 : meilleure prise en compte du profil des étudiant.e.s accompagné.e.s et optimisation de certains créneaux horaires.

### 5/ Accentuer l'ancrage du dispositif au sein de l'UA.

- ✓ 2016-2017 : priorité = communication auprès des étudiant.e.s, des responsables de formation de première année, des enseignants-référents, des enseignants MTU ou EEO, des services communs.
- ✓ 2017-2018 : actions de communication vers les lycéens (LLU, témoignages tuteurs, participation salon de l'orientation), évènementiel UA (Campus Day, JPO...), réalisation de vidéos-témoignages.



# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.2. Contenu de l'accompagnement / évaluation par les étudiant.e.s

### Conditions

- Diffusion : janvier 2018 et mai 2018
- 3 critères d'évaluation :
  - Tutorat
  - Séances de méthodologie
  - Entretiens individuels

Taux de réponse de 46%

**Tableau 2 : Répartition du nombre de réponses au questionnaire d'évaluation par composante année 2017/2018**

Composante	DEG	Esthua	LLSH	Sciences	IUT	Campus de Cholet
Inscrit.e.s DARE	112	60	158	56	101	61
Nombre de réponses	45	24	77	25	41	29

# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.2. Contenu de l'accompagnement / évaluation par les étudiant.e.s

### Contenu de l'accompagnement

#### Séances de méthodologie

- ✓ une prise en compte des retours des étudiant.e.s pour :
  - améliorer le contenu en 2017/2018 et entre le S1 et le S2
  - répondre aux besoins identifiés lors des entretiens individuels

**88%** des étudiant.e.s indiquent que le contenu était conforme à leurs attentes.

**96%** sont satisfait.e.s ou très satisfait.e.s des échanges avec les AP.

**81%** des étudiant.e.s ont estimé que la participation aux séances de méthodologie leur a permis de gagner en efficacité.

#### 🔑 Objectifs 2018/2019

- Renforcer la complémentarité avec les MTU en fonction des formations.
- Proposer de nouvelles thématiques : sensibilisation aux outils de l'UA (Zimbra, Moodle, site web...), à l'environnement (BU...), informations sur les activités proposées (culturelles, sportives...).

Questionnaire d'évaluation

Anonyme

Taux de réponse : 46%

# 3 - Bilan comparatif 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

## 3.2. Contenu de l'accompagnement / évaluation par les étudiant.e.s

### Contenu de l'accompagnement

#### Tutorat

Questionnaire d'évaluation  
Anonyme

Taux de réponse : 46%

**91%** des étudiant.e.s indiquent qu'ils sont satisfait.e.s ou très satisfait.e.s des apports théoriques,

**89%** que les exercices proposés lors du tutorat sont conformes à leurs besoins.

**97%** des étudiant.e.s sont satisfait.e.s ou très satisfait.e.s des échanges avec les tuteur.rice.s.

**89%** des étudiant.e.s ont estimé que leur participation au tutorat leur a permis de progresser.

#### 🔑 Objectifs 2018/2019

- Renforcer l'accompagnement (augmentation du nombre d'heures dédiées aux échanges de pratique).
- Organiser des réunions avant le début du tutorat entre tuteur.rice.s et étudiant.e.s accompagné.e.s (objectifs du tutorat, participation des étudiant.e.s...).
- Proposer un système de « parrainage ».
- Optimiser les échanges sur l'espace Moodle et l'utilisation des outils numériques.
- Augmenter le nombre de réunions avec les tuteur.rice.s de toutes les composantes.

# 4 - Réussite des étudiant.e.s accompagné.e.s 2016/2017 et 2017/2018

Tableau 3 : Réussite des étudiant.e.s accompagné.e.s par composante - 2016/2017 et 2017/2018

Composante	Etudiant.e.s accompagné.e.s 2016/2017	Passage au niveau supérieur	Etudiant.e.s accompagné.e.s 2017/2018	Passage au niveau supérieur*
DEG	43	<b>19</b> 44%	128	<b>56</b> 44%
Esthua	44	<b>25</b> 56%	83	<b>60</b> 72%
IUT	81	<b>48</b> 59%	114	<b>94</b> 82%
LLSH	48	<b>26</b> 54%	167	<b>74</b> 44%
Sciences	52	<b>17</b> 32%	56	<b>25</b> 44%
<b>TOTAL</b>	<b>268</b>	<b>135</b> <b>50%</b>	<b>548</b>	<b>309</b> <b>56%</b>

- ✓ Taux de réussite des étudiant.e.s accompagné.e.s 2016-2017 : 50%  
2017-2018 : 56%

\* En attente de consolidation des données 2017/2018

# 4 - Réussite des étudiant.e.s accompagné.e.s 2016/2017 et 2017/2018

**Tableau 4 : Réussite des étudiant.e.s accompagné.e.s par composante et par cible – 2016/2017 et 2017/2018**

<b>Composante</b>	<b>Passage au niveau supérieur 2016/2017</b>	<i>Dont bacs pros</i>	<i>Dont bacs technos</i>	<i>Dont boursier.ère.s issu.e.s de bac général</i>	<b>Passage au niveau supérieur 2017/2018*</b>	<i>Dont bacs pros</i>	<i>Dont bacs technos</i>	<i>Dont boursier.ère.s issu.e.s de bac général</i>
<b>DEG</b>	<b>19</b>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>19</i>	<b>56</b>	<i>1</i>	<i>7</i>	<i>48</i>
<b>Esthua</b>	<b>25</b>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<b>60</b>	<i>8</i>	<i>13</i>	<i>39</i>
<b>IUT</b>	<b>48</b>	<i>1</i>	<i>37</i>	<i>10</i>	<b>94</b>	<i>2</i>	<i>81</i>	<i>11</i>
<b>LLSH</b>	<b>26</b>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>19</i>	<b>74</b>	<i>6</i>	<i>15</i>	<i>53</i>
<b>Sciences</b>	<b>17</b>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>10</i>	<b>25</b>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>23</i>
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>12</b>	<b>53</b>	<b>70</b>	<b>309</b>	<b>17</b>	<b>118</b>	<b>174</b>

- ✓ Réussite des étudiant.e.s accompagné.e.s par cible :
  - 2016-2017 - Bacs pros et technos : 44%
  - Boursier.ère.s issu.e.s d'un bac général : 58%
  
- 2017-2018 - Bacs pros et technos : 51%
- Boursier.ère.s issu.e.s d'un bac général : 61%

\* En attente de consolidation des données 2017/2018



AGILITATEURS  
université  
angers